

Observation :
-Mitoyen :
Entre les sommets M1-M2 et M3-M4 : le mur est mitoyen sur tout sa hauteur.

Liste de coordonnées LB72		
Numéro	X	Y
N°25	170730.046	125152.830
N°26	170683.909	125131.583
N°27	170681.031	125142.651
N°28	170727.132	125164.117
N°29	170678.059	125154.090
N°30	170724.241	125175.317
N°31	170668.712	125190.042
N°32	170714.950	125211.295
N°33	170666.122	125200.104
N°34	170712.335	125221.535
N°35	170661.868	125216.364
N°36	170681.428	125223.019
N°37	170709.837	125231.107

L'an 2022,
le 11 mai

Nous soussigné Geoïde 3d srl dont les bureaux sont établis n°91 rue Emile Vanderveelde 91 à 5060 Sambreville (e-mail : geoide3d@skynet.be), représenté par EL-HARCHI Hassen, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, déclare avoir été requis par :

-XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
- Avec pour mission de fixer les nouvelles limites. J'ai procédé au mesurage de la parcelle cadastrée ou l'ayant été n°367a.

Après avoir consulté :

1. L'acte du Notaire Petit dressé le 06 décembre 1990.
2. Le plan dressé par mes soins le 10 mars 2021.
3. Le plan de géométrie dressé le 09 août 1935.
4. Le plan du géomètre Clippe dressé le 12 octobre 1998.
5. L'atlas des voiries communales anciennement l'atlas des chemins vicinaux.
6. Les documents cadastraux.

Avoir procédé aux opérations de mesurages nécessaires à l'exécution de ma mission, et avoir positionné les limites représentées au plan ci-joint, sous réserve des droits des propriétaires voisins et/ou titulaires de droits réels éventuels non signataires au présent document, suivant les informations que j'ai en ma connaissance et en fonction des éléments ci-après :

-Les vœux de mon requérant en ce qui concerne les Limites Nouvelles entre les lots 1-2-3-4-5.

-La limite périmétrique est fixée suivant le plan dressé par mes soins.

-La limite avec la parcelle 91L est fixée suivant une situation de fait, longeant la clôture en treillis.
-Les présomptions d'usage appuyées sur les traces matérielles actuelles de possession, en l'occurrence l'alignement des murs de façade, de clôture et la configuration des ouvrages limitrophes existants, et sans préjudice de droits des parties lors d'une éventuelle action future en bornage avec les autorités compétentes, notamment, en ce qui concerne la limite avec le domaine public.

Avoir constaté pour le bien en cause, comme représenté au plan ci-joint, sous réserve des clauses ci-dessus énoncées, les superficies suivantes :

Lot 1 de 577m2

Lot 2 de 585m2

Lot 3 de 1860m2

Lot 4 de 525m2

Lot 6 de 685m2

Ma mission étant terminée, je clos ici le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

GEOIDE 3D srl

HASSEN EL-HARCHI Géomètre-expert assermenté

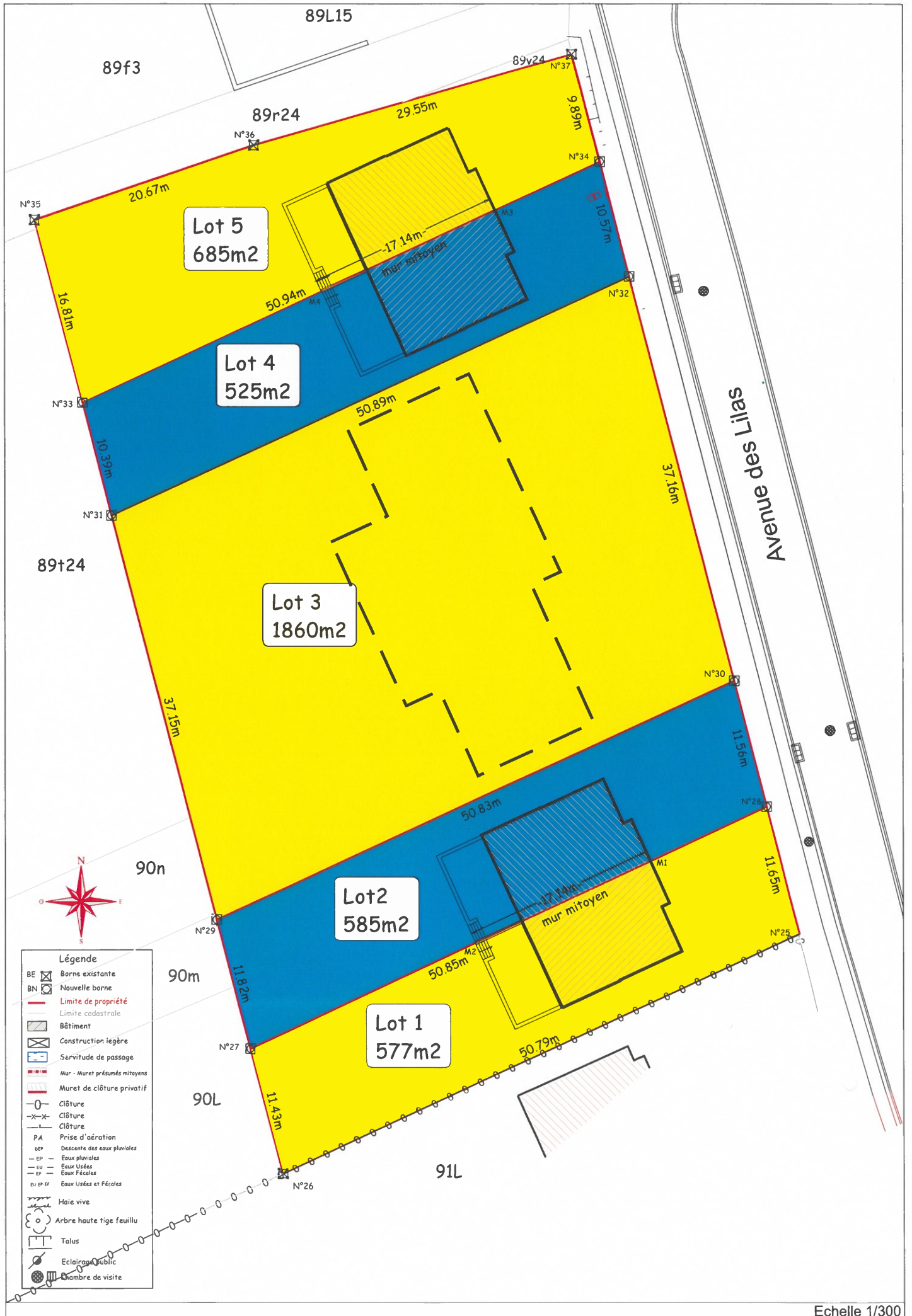
Inscrit au tableau tenu par le Conseil Fédéral sous l'id. geo 050934.

Mes bureaux sont situés 91, rue Emile Vanderveelde à 5060 SAMBREVILLE.

Tél : 0472/356.112

Le Géomètre

Réf :



Lot 5
685m²

Lot 4
525m²

Lot 3
1860m²

Lot 2
585m²

Lot 1
577m²

Avenue des Lilas

Légende

- BE Borne existante
- BN Nouvelle borne
- Limite de propriété
- Limite cadastrale
- Bâtiment
- Construction légère
- Servitude de passage
- Mur - Muret présumés mitoyens
- Muret de clôture privatif
- Clôture
- Clôture
- Clôture
- Clôture
- PA Prise d'aération
- DEP Descente des eaux pluviales
- EP Eaux pluviales
- EU Eaux Usées
- EF Eaux Féciales
- EU EF Eaux Usées et Féciales
- Haie vive
- Arbre haute tige feuillu
- Talus
- Eclairage public
- Chambre de visite